

HÔTEL DE VILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2010**DELIBERATION N° 2010/06/405****OBJET : Maison des Jeunes - Modification du règlement intérieur : extension des possibilités d'accueil aux 18/25 ans.**

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que la Maison des Jeunes souhaite étendre son champ d'action auprès de la jeunesse Yerroise,


CONSIDERANT que des activités pour les 18/25 ans vont être proposées à la Maison des Jeunes en dehors des horaires réservés aux mineurs, soit après 19h30 jusqu'à la fin de ladite activité,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'approuver le nouveau règlement de la Maison des Jeunes qui prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2010 et dont un exemplaire demeurera annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,
Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'YerresCertifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 17/10
et de la publication le 21/10Le Maire, de Gaulle
35 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00

Fax : 01 69 48 63 98

